

De : [Rioux, Me Marie-Claude](#)
À : [Patrick Dubé](#)
Cci : [Minville, Suzanne](#); [Soulières-Lemire, Pierre](#); [Doddridge, Éric](#); [Garon, Caroline](#); [Grandmaison, Hermel](#)
Objet : Crédits 25-26 de la CFP
Date : jeudi 3 avril 2025 11:34:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[32x32-6573191938076720882.png](#)
[32x32-4464779679310867257.png](#)
[90x89-10854314597662103824.jpg](#)
[32x32-15720656990610186095.png](#)

Bonjour Patrick,

Voici une importante correspondance que je vous transmets concernant les crédits budgétaires pour la Commission de la fonction publique.

Salutations,

Me Marie-Claude Rioux
Présidente

Commission de la fonction publique

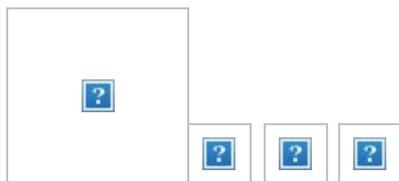
800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

www.cfp.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.



Par courriel

Québec, le 3 avril 2025

Monsieur Patrick Dubé
Secrétaire
Secrétariat du Conseil du trésor
4^e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Monsieur le Secrétaire,

La Commission de la fonction publique (Commission) est un organisme indépendant qui veille à l'intégrité de la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. À ce titre, il est impératif que son budget soit reconduit selon les règles d'indexation applicables à la fonction publique.

Or, dans les documents budgétaires 2025-2026 déposés le 25 mars dernier, les crédits alloués à la Commission sont de 5,5 M\$, soit 0,8 M\$ de moins que le montant indiqué dans vos communications précédentes :

- le 19 décembre 2024, vous m'écriviez que le budget 2024-2025 serait augmenté de 0,2 M\$ pour le porter à 6,3 M\$, un montant insuffisant pour nos besoins. Le tableau joint à cette lettre indiquait qu'aucune mesure d'examen des dépenses n'était appliquée à la Commission;
- [REDACTED], nous avons reçu le [REDACTED] qui reconduisait nos heures rémunérées à 78 582, soit 43 équivalents temps complet (ETC).

Par conséquent, les données des documents budgétaires divergent de celles que vous m'avez transmises ou que j'ai reçues [REDACTED], ces dernières revêtant un caractère de fiabilité qu'on ne peut remettre en doute.

Considérant des crédits de 5,5 M\$, la Commission ferait face, en 2025-2026, à un manque à gagner de l'ordre de 1,3 M\$:

- 0,6 M\$ s'explique par la réduction de 13 % de notre budget indiquée dans les documents budgétaires;

...2

- 0,7 M\$ s'explique par les diverses majorations salariales, en incluant les rétroactivités, applicables en 2025-2026 (par exemple, les juges administratifs et les conseillers en gestion des ressources humaines) portées à l'attention du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en novembre dernier.

La Commission s'adresse donc au SCT pour obtenir le virement de cette somme puisqu'elle ne dispose pas de dépenses compressibles qui lui permettraient de l'autofinancer. En effet, sa masse salariale représente 72 % de son budget et celle-ci est incompressible puisque tous les postes sont comblés par du personnel permanent.

Pour votre information, la Commission a remarqué que la gravité des irrégularités s'est accrue depuis que les sous-ministres et dirigeants d'organismes sont responsables de la sélection, de la promotion et du recrutement des personnes. Son importance à titre d'organisme de surveillance s'accroît d'autant plus.

En conclusion, je compte sur vous, monsieur le Secrétaire, afin que la Commission puisse bénéficier de la marge de manœuvre financière requise pour lui permettre d'exercer sa mission en toute indépendance.

Je suis disponible pour discuter du contenu de la présente lettre à votre convenance.

La présidente,



Marie-Claude Rioux